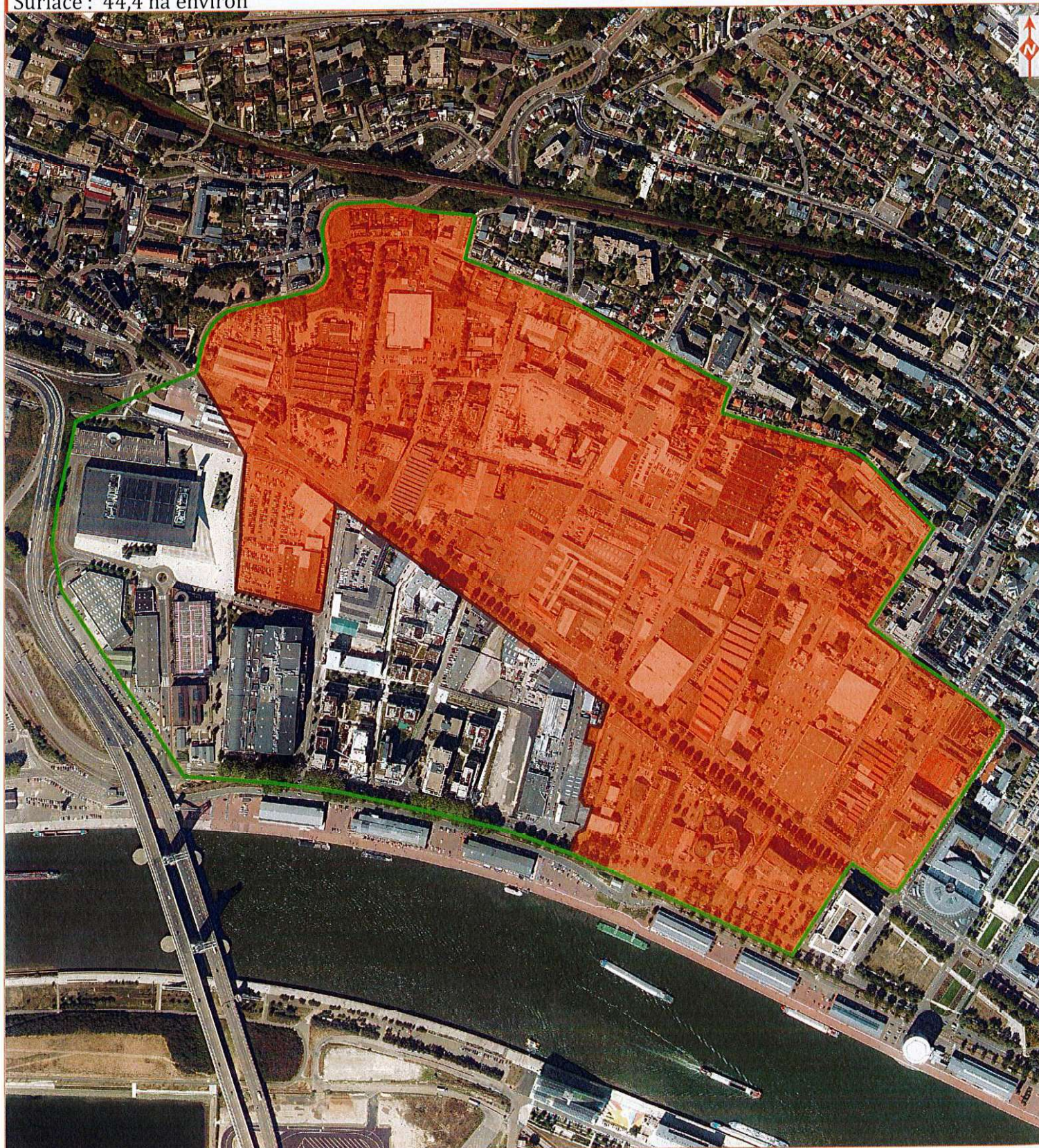


Département de la Seine-Maritime  
Rouen





Code Opération: 924 626  
Surface : 44,4 ha environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2020

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 10/05/2022

-  Emprise concernée par l'opération
-  Périmètre d'étude

Plan annexé à la  
convention signée le :

0 55 110 220 Mètres







**PAF de la VILLE DE ROUEN  
N° 924 626 - QUARTIERS OUEST**

**DONNEES TERRITOIRE**

Code insee+Nom commune	76540 - ROUEN
Nombre habitants	111 360 habitants (Ville)
EPCI	Métropole Rouen Normandie
Territoire convention Région	METROPOLE CODAH CUCLM VILLES MOYENNES AUTRES

**INTERVENTION DEMANDEE A L'EPF**

Date de la demande :	Janvier 2021 /Fusion des opérations Abords du Pont Flaubert, Croix d'Yonville Constantine et Quartier Pasteur/Secteur Ouest (pour la partie îlot Ouest)
Nature de l'intervention	ACQ NL PRISE EN CHARGE
Projet de la collectivité (ou description de la mission)	<p>Les quartiers Ouest de Rouen couvrent un vaste secteur, qui depuis plusieurs années est le lieu d'importantes opérations de recyclage urbain. Les opérations d'aménagement engagées par les collectivités et les acteurs privés à partir du début des années 2000 (aménagement des quais de Seine, pôle d'échanges transport et réalisation des voies TEOR, Palais des sports, Centre commercial des Docks, Z.A.C. Luciline) ont contribué à rendre ce secteur attractif et à l'intégrer au cœur de l'agglomération.</p> <p>Ces évolutions, cumulées aux réorganisations en cours au sein du secteur automobile, entraînent aujourd'hui une mutation accélérée de grands fonciers et la multiplication des projets immobiliers, se traduisant par la mise sur le marché d'une offre importante de logements neufs.</p> <p>Il convient d'accompagner cette dynamique par la définition d'un projet d'aménagement permettant une poursuite qualitative du développement des quartiers Ouest de Rouen.</p> <p>Dans cet objectif, la Ville de Rouen a approuvé par délibération du 17 décembre 2020 l'instauration d'un périmètre d'études au titre de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme.</p> <p>La Métropole Rouen Normandie travaille par ailleurs à la définition d'un Schéma Directeur des mobilités sur un territoire incluant ce périmètre d'études de façon stratégique. Initié pour accompagner la réalisation des accès définitifs de la tête Nord du Pont Flaubert, ce schéma directeur préfigure les principes d'aménagement des principaux axes du secteur en incluant, notamment, le développement cohérent des modes actifs et l'arrivée d'un nouveau transport en commun en site propre.</p>